

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 23 MAI 2025

**DELIBERATION N°CP2025-
05/5/24
DOSSIER N°6932**

**AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE MUTUALISATION DE
SERVICES ENTRE LE DEPARTEMENT DE LA CREUSE ET LE
GIP TERANA**

Etaient présents :

Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Armelle MARTIN, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Jérémie SAUTY, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Armelle MARTIN
Laurence CHEVREUX à Valéry MARTIN
Laurent DAULNY à Hélène FAIVRE
Catherine GRAVERON à Franck FOULON
Jean-Jacques LOZACH à Marinette JOUANNETAUD
Guy MARSALEIX à Marie-Christine BUNLON
Isabelle PENICAUD à Thierry BOURGUIGNON
Hélène PILAT à Delphine CHARTRAIN
Valérie SIMONET à Patrice MORANCAIS
Nicolas SIMONNET à Marie-Thérèse VIALLE

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Ressources et Modernisation/Direction de
l'Administration Générale*

RAPPORTEUR : M. Bertrand LABAR

**OBJET : AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE MUTUALISATION DE
SERVICES ENTRE LE DEPARTEMENT DE LA CREUSE ET LE GIP TERANA**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de
compétence à la Commission Permanente,
VU la délibération n°CP2023- 05/5/26 du 26 mai 2023 relatif à l'adoption des conventions entre le GIP
TERANA et le Département de la Creuse ;
VU le budget de l'exercice,*

VU le rapport CP2025-05/5/24 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- de prolonger de 6 mois la convention de mutualisation de services entre le GIP TERANA et le Département de la Creuse, du 1er juillet 2025 au 31 décembre 2025 ;

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer l'avenant n°1 à cette convention, joint en annexe à la présente délibération.

Pour l'ensemble des décisions

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET